

Paie dans le bâtiment - module 1 (initiation)

Durée : 3 jours (21 heures)

Public concerné :

- Chefs d'entreprise, conjoints et salariés chargés de l'établissement des paies dans une entreprise artisanale du bâtiment.

Effectif :

- 12 participants au maximum.

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé
- Maîtrise des calculs mathématiques de base.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle et études de cas concrets issus de situations réelles d'entreprises artisanales
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Objectifs :

- Identifier les règles obligatoires en matière d'embauche et d'établissement de la paie dans le secteur du bâtiment
- Comprendre les différentes informations constitutives du bulletin de paie
- Contrôler le bulletin de paie pour éviter les erreurs.

Contenu pédagogique :

■ **Différents contrats et modalités d'embauche :**

- Formalités d'embauche
- Déclarations obligatoires et délais (exemple : Déclaration Sociale Nominative – DSN)
- Différents types de contrat de travail
- Mentions obligatoires du contrat de travail
- Adhésion auprès des « caisses »
- Veille sociale : où chercher l'information ?

■ **Bulletin de salaire :**

- Mentions obligatoires (présentation du nouveau bulletin de paie : bulletin simplifié)
- Sources : droit social, sources légales & sources négociées
- Cotisations sociales et réduction des charges (loi Fillon, CICE, etc.)
- Erreurs à éviter.

■ **Collecte des éléments variables de paie et établissement du salaire de base :**

- Durée effective du travail
- Les différents éléments constituant le salaire jusqu'au BRUT
- Particularités du BTP
- Apprentissage
- Heures supplémentaires, complémentaires, contingent, repos compensateur, travail de nuit, dimanche, journée de solidarité
- Calcul de l'absence, évènement familial, maladie, accident de travail, maternité, paternité, congés.
- Activité partielle, chômage intempéries, indemnité de trajet et de repas, avantages en nature
- Assiettes à calculer et PMSS.

Le + de la formation :

Trois jours pour comprendre les grands concepts de la paie et éviter les erreurs.

